



COMPTE-RENDU N°5 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 juillet à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 28 juin 2017

PRESENTS : MM. GUERIN - PIEDFERT – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – PILET- COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – LAGOUBIE – BLIN - AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ- MARCADIER - LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT - LEY - DARRACQ – GALON – GONTHIER (suppléant)

EXCUSES /ABSENTS : MM. SEGONZAC (procuration M. GUERIN) - CHAUSSADE (procuration Mme PILET) – DELIBIE (procuration M SALAT) – GABRIEL (procuration Mme CABROL) – WILLIAMS (procuration M BLIN) - DUHARD (procuration Mme GIMENEZ) - LAULANET

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET.

Pour information de l'Assemblée :

Décision prise par le Président dans le cadre de la délégation du Conseil communautaire :

- Signature d'un prêt d'un montant de 20 000€ auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat de photocopieurs à un taux de 0,62% sur 5 ans.

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 17 mai 2017**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 17 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Transfert d'emprunts de la commune à la CCIDL - précisions**

Monsieur le Président rappelle que lors des transferts de compétences à la CCIDL, il avait été convenu que les communes ayant transféré des emprunts à cette dernière rembourseraient les annuités correspondantes à ces transferts. Il précise qu'après vérification la Commune de SAINT MARTIAL D'ARTENSET n'est pas concernée car le bus est lié à la compétence transport scolaire, compétence appartenant au Département et ne pouvant donc être transférée.

Il convient donc de compléter les délibérations ci-dessus désignées en précisant que les Commune de MONTPON-MENESTEROL, MENESPLET, et MOULIN-NEUF valident le principe du remboursement à la CCIDL des annuités relatives aux emprunts suivants :

MONTPON-MENESTEROL :

- Caisse d'Epargne, emprunt N° A33110G5 pour un Capital transféré de 254 885,29 €
- Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt N° 1236392 pour un Capital transféré de 89 772,12 €
- Crédit Foncier, emprunt N° 52H09042 pour un Capital transféré de 265 195,52 €.

MENESPLET :

- Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt N° 1238046 pour un Capital transféré de 89 755,32 €
- Caisse d'Épargne, emprunt N° 9086717 pour un Capital transféré de 84 877,14 €
- Crédit Agricole, emprunt N° 70004495282 pour un Capital transféré de 487 814,17 €

MOULIN NEUF :

- Crédit Agricole, emprunt N° 70005426896 pour un Capital transféré de 1 064 635,81

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe du remboursement à la CCIDL des annuités relatives aux emprunts ci-dessus désignés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0

• **Budget Principal - Décision Modificative n°4 – augmentation de crédits**

Monsieur VERGNAUD explique que conformément à la fiche d'information FPIC 2017 transmise par la Préfecture et considérant l'augmentation de certaines contributions, il est proposé au conseil communautaire de prendre la décision modificative suivante :

Comptes	Dépenses	Recettes
61521 - Terrains	10 269,00 €	
6542 – Créances éteintes	117,00 €	
65541 – Contributions SMICVAL	3 792,00 €	
65541 – Contributions SMD3	7 312,00 €	
65541 – Contributions Bassin de l'Isle	- 9 414,00 €	
6558 – Autres contributions Périgord Numérique	17 568,00 €	
739223 - FPIC	14 028,00 €	
73223 - FPIC		43 672,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	43 672,00 €	43 672,00 €

Monsieur PIEDFERT déplore l'augmentation de la contribution à Périgord Numérique sans compensation en termes de service. Les communes d'Echourgnac, de Saint Barthélémy, Saint-Sauveur Lalande et Eygurande-Gardedeuil connaissent en effet des problèmes de connexion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0

• **Procès-verbal de mise à disposition d'un bien par la commune à la CCIDL dans le cadre de la compétence économie**

Monsieur SALAT explique qu'il ressort de l'étude relative à la réalisation d'un espace de développement économique, la nécessité d'avoir sur le territoire un lieu d'accueil des entreprises, un atelier et un espace de co-working situé stratégiquement en centre-ville.

Suite au départ de la Biocoop, le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers est disponible et convient au projet d'installation prévu pour mars/avril 2018.